

## Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral  
n° 92/DDPP/2019 du 04/03/2019 mis à jour le

### Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N  
- PPRNPI du Bassin de l'Ondaine - <sup>1</sup> oui  non   
prescrit  anticipé  approuvé  date 21/10/2009

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations  autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  non

■ La commune est concernée par le périmètre de 2 autres PPR N  
- PPRNPI du Bassin du Furan - <sup>1</sup> oui  non   
- PPRNPI du Bassin du Gier et ses affluents -  
prescrit  anticipé  approuvé  date 30/11/2005 (Furan)  
 08/11/2017 (Gier)

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération (pour les 2 PPRN) sont liés à :

inondations  autres

> Le règlement de chaque PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  non

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

> La commune est concernée par le périmètre de 2 PPR M  
- PPRM de Saint-Étienne (hors enclave de Saint-Victor-sur-Loire) - <sup>2</sup> oui  non   
- PPRM de la Vallée de l'Ondaine (enclave de Saint-Victor-sur-Loire) -  
prescrit  anticipé  approuvé  date 05/02/2018 (St-Étienne)  
 11/07/2018 (Ondaine)

<sup>2</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain  autres Effondrement - Glissement - Tassement - Echauffement

> Le règlement de chaque PPR M comprend des prescriptions de travaux oui  non

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

> La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit <sup>3</sup> oui  non

<sup>3</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique  effet thermique  effet de surpression

> La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui  non

> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaisement oui  non

> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements <sup>4</sup> oui  non

<sup>4</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

**Situation de la commune au regard du zonage sismique règlementaire**

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
très faible faible modérée moyenne forte

<http://www.loire.gouv.fr/dossiers-d-information-pour-les-acquereurs-et-a766.html>

**Situation de la commune au regard du zonage règlementaire à potentiel radon**

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui  non

<http://www.loire.gouv.fr/dossiers-d-information-pour-les-acquereurs-et-a766.html>

**Information relative à la pollution de sols**

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui  non

<http://www.loire.gouv.fr/dossiers-d-information-pour-les-acquereurs-et-a766.html>

**Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

- de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle nombre
- de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique nombre

<http://www.loire.gouv.fr/informations-des-acquereurs-et-des-locataires-ial-a765.html>

**Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits**

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

PPRNPI du Bassin de l'Ondaine : <http://www.loire.gouv.fr/plan-de-prevention-des-risques-naturels-a3676.html>

PPRNPI du Bassin du Furan : <http://www.loire.gouv.fr/le-pprnp-inondation-du-bassin-du-furan-a590.html>

PPRNPI du Bassin du Gier et ses affluents : <http://www.loire.gouv.fr/les-plans-de-prevention-des-risques-inondation-r188.html>

PPRM de Saint-Étienne : <http://www.loire.gouv.fr/les-risques-miniers-sur-le-territoire-de-l-a2918.html>

PPRM de la Vallée de l'Ondaine : <http://www.loire.gouv.fr/les-risques-miniers-sur-le-territoire-de-l-a2918.html>

**Cartographies relatives au zonage règlementaire**

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Zonages informatifs des PPRNPI et PPRM :

<http://www.loire.gouv.fr/dossiers-d-information-pour-les-acquereurs-et-a766.html>

Les zonages règlementaires sont disponibles aux adresses citées au paragraphe précédent. ("documents de référence").

Date Décembre 2019

le préfet de la Loire

Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département  
[www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)